

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 AOUT 2009

L'an deux mil neuf

Le 18 août à Rambouillet

Le soussigné monsieur Philippe GIMET agissant en qualité d'associé unique de la société DANSE ET FITNESS, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros, dont le siège social est à Rambouillet (78120), 16, rue Louis LEBLANC, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°418 281 283,

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et, en conséquence de l'étendre aux activités suivantes, vente de produits (notamment de compléments alimentaires) liés aux activités de la société DANSE ET FITNESS et ce à compter du 18 août 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, monsieur Philippe GIMET décide de modifier l'article 3 des statuts qui est désormais libellé :

Article 3 : Objet social

La société a pour objet social :

Toutes prestations de services relatives à la remise en forme, à l'enseignement d'activités liées à la condition physique et à la santé incluant l'utilisation d'appareils adaptés ; l'enseignement des arts martiaux. Toutes prestations de services en matière de solarium, sauna, UVA, esthétique. La vente de vêtements de sport ou autres articles d'habillement liés aux activités ci-dessus. La vente de produits (notamment compléments alimentaires...) liés aux activités ci-dessus.

Le reste de l'article 3 restant inchangé.

Troisième résolution

Monsieur Philippe GIMET octroie au gérant tous pouvoirs pour effectuer ou faire effectuer les formalités résultant des résolutions qui précèdent.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gimet', with a stylized, sweeping flourish extending from the bottom.